

**ARRÊTÉ N°2023-07**  
**RELATIF À LA COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN**  
**POUR l'Année Préparatoire intégrée DU DIPLÔME**  
**ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

**LA DIRECTRICE de l'Institut d'Études Politiques**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 à 11,  
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du  
diplôme de fin d'études de Saint-Germain-en-Laye ;  
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;  
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;  
Vu le règlement des études pour l'année universitaire 2022-2023 ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Le jury d'examen de l'Année Préparatoire intégrée du diplôme de Sciences Po  
Saint-Germain (session 1 et session 2) est composé comme suit :

**Présidente** : Mme Nathalie COSTE, Directrice des études du 1<sup>er</sup> cycle

**Membres du jury :**

Sylvain MARY  
Xavier CRETTEZ

**Article 2** : La Directrice des études 1er cycle et la Secrétaire générale Formation est chargée  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Germain-en-Laye, le 02 février 2023

Céline BRACONNIER  
Directrice

